COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 5 mars 2026

Municipales 2026 : la Ligue de l'enseignement propose 3 mesures destinées à renforcer la démocratie locale

À l'approche des élections municipales du 15 et 22 mars 2026, La Ligue de l'enseignement propose 3 mesures en faveur d'une démocratie locale vivante, inclusive et solidaire. Face à la convergence d'une crise démocratique, sociale et écologique, le plus grand réseau d'éducation populaire en France rappelle que les communes et intercommunalités constituent l'échelon décisif de l'action publique et du vivre-ensemble au quotidien.

Investir davantage les temps éducatifs de l'enfant

Dans un contexte de fragilisation de l'accueil périscolaire, notamment en lien avec les violences faites aux mineurs, **la Ligue de l'enseignement plaide pour des investissements communaux plus massifs dans les temps éducatifs de l'enfant** : scolaire, périscolaire et extrascolaire. La Ligue de l'enseignement prône la continuité de la qualité éducative à travers ces temps, via la formation, l'accompagnement et la coordination de l'ensemble des acteurs éducatifs.

Dans le département de la Gironde (33), la pause méridienne comme temps éducatif à part entière avec La Boîte à Jouer

La Ligue de l'enseignement, l'une des associations d'éducation populaire ayant développé une expertise sur le temps de pause méridienne, s'inscrit dans une dynamique collective pour enrichir ce temps éducatif. Elle a développé un programme d'accompagnement des collectivités territoriales et édité plusieurs documents sur le sujet.

Il s'agit d'un temps clé dans la journée de l'enfant : à la croisée du bien-être, du développement social et de l'apprentissage de l'autonomie, elle constitue un moment éducatif spécifique qui nécessite des compétences, des outils et une posture adaptée des adultes.

Ce temps se distingue par l'absence de cadre scolaire classique : l'enfant y dispose de davantage de liberté, tandis que les adultes doivent composer avec une autorité moins formalisée. C'est précisément dans cet espace que se déchargent les

émotions, les tensions, mais aussi que peuvent se développer les capacités d'autorégulation et de coopération entre enfants.

Forte de son expertise reconnue, **la Ligue de l'enseignement de Gironde accompagne depuis plusieurs années les équipes périscolaires locales pour améliorer la qualité de ce temps souvent sous-estimé**. En lien avec les équipes communales, l'association intervient directement auprès des écoles du 1er degré : observations sur le terrain, préconisations, formation des équipes d'animation et accompagnement dans l'amélioration des pratiques.

La Boîte à Jouer : le jeu libre comme outil d'émancipation

Parmi les outils développés et accompagnés par la Ligue de l'enseignement de Gironde, La Boîte à Jouer occupe une place centrale. Pensée pour la cour de récréation durant la pause méridienne, elle repose sur un principe simple : le jeu libre, sans consigne imposée. Concrètement, des objets variés sont mis à disposition des enfants, qui choisissent eux-mêmes comment jouer, seuls ou à plusieurs.

La posture de l'adulte évolue également : il ne dirige pas le jeu, mais observe, garantit le cadre et veille à la sécurité, tout en laissant les enfants explorer les objets et inventer leurs règles du jeu. Les équipes sont formées à cette observation fine du jeu, qui permet de mieux comprendre les besoins des enfants et de limiter les conflits.

Ce dispositif favorise :

- L'autonomie et la prise d'initiative ;
- L'autorégulation dans les relations entre enfants ;
- L'expression et la canalisation des émotions grâce aux objets médiateurs ;
- Une appropriation plus égalitaire de l'espace de la cour.

« Une commune comme Canéjan illustre pleinement l'intérêt de ce dispositif » affirme **Marie-Pierre Forgue, déléguée éducation au sein de la Ligue de l'enseignement de Gironde**. *« L'ensemble des équipes intervenant sur la pause méridienne ont été formées avec un coordinateur dédié. Les effets observés sont probants : diminution des tensions, meilleure mixité des jeux et amélioration du climat général pendant la pause méridienne. »*

Encourager et accompagner l'engagement des jeunes

Selon une enquête conjointe de l'Association des Maires de France (AMF) et de l'Association Nationale des Conseils d'enfants et de jeunes (Anacej)[1], **78% des communes mènent des actions en faveur de la participation et de l'engagement des jeunes**. Malgré des freins en termes de moyens et de temps, 70% des collectivités envisagent de renforcer ces démarches dans le prochain mandat car le sujet n'est pas encore arrivé à maturité dans le débat public.

[1] Enquête : l'AMF et l'ANACEJ révèlent l'ampleur des actions pour l'engagement des jeunes dans les communes et les intercommunalités

L’engagement des jeunes est au cœur de l’action éducative de la Ligue de l’enseignement, puisque ce sont plus de 15 000 jeunes qui sont formés chaque année au diplôme du BAFA. Partout sur le territoire, le réseau associatif développe des projets qui encouragent la participation citoyenne, le volontariat, l’expression et l’initiative des jeunes. En s’appuyant sur l’éducation populaire, la Ligue de l’enseignement accompagne les jeunes pour qu’ils prennent confiance en leur pouvoir d’agir et s’impliquent concrètement dans la vie démocratique et sociale.

Dans le département des Bouches-du-Rhône (13), des conseils municipaux d’enfants pour renforcer la démocratie participative

La ville de Marseille a pris en 2023 l’initiative de mettre en place un Conseil Municipal des Enfants en collaboration avec la Ligue de l’enseignement des Bouches-du-Rhône, afin d’initier les jeunes à la démocratie et à la citoyenneté, mais aussi de les associer à différentes décisions en lien avec les problématiques qui les concernent.

Élus par leurs pairs, **ces jeunes issus de huit arrondissements marseillais s’engagent politiquement pendant près de deux ans** pour améliorer leur quotidien : réflexion sur la cantine scolaire, projets dans les écoles et quartiers, actions de solidarité, consultations citoyennes, rencontres avec des élus… Autant d’occasions de débattre, de voter, de construire collectivement et de faire entendre leur voix.

« Nous avons par ailleurs déployé des équipes d’animateurs dans les huit arrondissements concernés, afin d’accompagner au mieux les enfants et de consulter autant leurs besoins que leurs attentes », résume **Emmanuelle Gastaldi, responsable du service éducation de la Ligue de l’enseignement des Bouches-du-Rhône**. *« Notre démarche d’éducation populaire est au cœur de ce projet puisque ce sont bien les enfants eux-mêmes qui débattent, réfléchissent et sollicitent les acteurs concernés par leurs projets. »*

Au fil de ces temps forts les enfants découvrent le fonctionnement des institutions, expérimentent la prise de décision et mesurent l’impact réel de leurs propositions. Point d’orgue de cette mandature : une séance plénière organisée à l’Hôtel de Ville, en présence d’élus de la Ville et du maire de Marseille, Benoît Payan, où les jeunes élus siègent dans l’hémicycle et votent leurs résolutions.

Pour la Ligue de l’enseignement, engagée de longue date en faveur de l’émancipation et du pouvoir d’agir des jeunes, ce projet illustre une conviction forte : **la démocratie se construit en donnant très tôt aux enfants les moyens de comprendre, de s’exprimer et d’agir.** À Marseille, ces futurs citoyens n’ont pas seulement appris la citoyenneté : ils l’ont aussi vécue.

Défendre l’école publique laïque, pour un accès équitable à l’éducation

La Ligue de l'enseignement souhaite enfin alerter sur le rôle déterminant des communes dans la défense de l’école publique laïque : restauration scolaire,

périscolaire, équipements, soutien aux projets éducatifs locaux : **les choix municipaux pèsent directement sur l'égalité d'accès à l'éducation**.

Face aux inégalités territoriales et aux remises en cause de la laïcité, notamment avec la place croissante occupée par l'enseignement privé, le réseau associatif d'éducation populaire appelle les futurs élus à **faire de l'école publique un levier central de cohésion sociale, d'émancipation et de justice éducative pour toutes et tous**.

Dans le département de Loire-Atlantique (44), un rapport inédit pour mieux décrypter le financement de l'école privée

Un sondage de l'IFOP, réalisé en novembre 2025 pour le compte du Comité national d'action laïque (CNAL), indique que si 71 % des parents d'élèves sont favorables à l'existence des écoles privées en France, 60 % d'entre eux estiment que le coût de ces écoles doit demeurer à la seule charge des familles.[2]

La Ligue de l'enseignement de Loire-Atlantique a mis en place depuis plusieurs mois un projet s'appuyant sur un travail militant croisé avec des travaux universitaires pour **mieux décrypter le financement de l'école privée dans le département** : ce sont 100 000 élèves qui sont actuellement scolarisés dans un établissement privé, soit 40 % des effectifs du territoire. Ce travail devrait déboucher prochainement sur la publication d'une note d'information à destination des associations militantes, des parents d'élèves et des élus locaux.

« L'école privée fait du lobbying pour accroître son emprise, alors qu'elle bénéficie dans notre département de financements publics généreux et qu'elle contribue au séparatisme scolaire », affirme **Yves Pouzaint, président de la Ligue de l'enseignement de Loire-Atlantique.** *« C'est l'avenir même du vivre-ensemble qui se retrouve aujourd'hui hypothéqué. La France est l'Etat européen qui subventionne le plus l'école privée et, qui par son interprétation dans l'application de la loi Debré entrée en vigueur en 1959, profite aux établissements catholiques.*

La place de l'école privée dans ce département soulève ainsi plusieurs enjeux de société :

- **L'opacité des relations entre les communes et les écoles privées** qui y sont implantées ;
- **L'offensive de l'école privée dans le débat public**, poussée notamment par le Secrétariat général de l'enseignement catholique ;
- **La question de la dépense moyenne consacrée à un élève entre une école publique et une école privée**, alors que les forfaits peuvent fortement varier d'une commune à l'autre ;
- **L'organisation du séparatisme scolaire** dans certaines communes, ce qui se vérifie dans l'indice de position sociale (IPS) des écoles privées implantées dans les communes de plus de 10 000 habitants.

[2] Public ou privé : enquête auprès des parents d'élèves sur leur choix entre l'école publique ou privée

La Ligue de l'enseignement de Loire-Atlantique réaffirme ainsi son attachement à l'école publique laïque et demande une application plus stricte de la loi Debré, qui nécessite notamment une mise à jour régulière des contrats qui lient l'Etat aux écoles privées, et la réalisation de contrôles des établissements. Avant d'envisager, dans une deuxième étape, la réduction des crédits alloués aux établissements privés sous contrat.

La Ligue de l'enseignement souhaite que ces mesures alimentent le **débat public local**, afin que les élections municipales de 2026 constituent un moment de construction collective et de renforcement de la démocratie de proximité.

Retrouvez notre plaidoyer dédié aux Municipales 2026 sur notre site.

À propos de la Ligue de l'enseignement
Laïque et indépendante, la Ligue de l'enseignement est un mouvement d'éducation populaire qui a plus de 150 ans. Association reconnue d'utilité publique et complémentaire de l'école, elle compte 102 fédérations départementales, environ 200 000 bénévoles et plusieurs milliers de professionnels qui se mobilisent partout en France, dans plus de 21 000 associations locales et dans un réseau dense d'entreprises de l'économie sociale et solidaire. Ces personnes agissent au quotidien pour favoriser l'accès de tous à l'éducation, à la culture, au sport, aux loisirs et aux vacances.

Contact presse

Maxime Germain
Tél : 06 08 22 56 09
mgermain@laligue.org